

**AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES OU ANIMEES
REALISEES DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES
ET MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE VEMARS**

Autorisation valable pour l'année scolaire 2020 - 2021

Une AUTORISATION PAR ENFANT

Dans le cadre des activités extra-scolaires et manifestations de la Ville de Vémars des images fixes ou animées sont réalisées. Elles seront diffusées sur le journal de l'Accueil de Loisirs, le bulletin municipal « Les Echos de Vémars ».

Certaines pourront illustrer des articles et/ou des projets photographique-video

Nous sollicitons donc votre autorisation pour les utilisations des photographies ou vidéos représentant votre (vos) enfant(s).

Mettre une croix dans les cases

Utilisations	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant..... Soit photographié ou filmé dans le cadre des activités extra-scolaires		
Accord pour que mon enfant..... Soit photographié ou filmé dans le cadre des manifestations de la Ville de Vémars		
Accord pour la publication des photographies dans le journal de l'Accueil de Loisirs et/ou projets photographique-video		
Accord pour la publication des photographies dans le bulletin municipal « Les Echos de Vémars »		

**Date et signature des parents ou représentants légaux
(précédées de la mention « Lu et Approuvé »)**